

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1> <p style="text-align: right; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">D2017-36</p>
---	---

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES			Le 14 septembre 2017 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre CHOPIN René, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, PAUVERT Yohan, DESBOIS Charline, GIRARD François, PAJOT Marc. Procuration : GIRARDIN Carine à DESBOIS Charline Absents : Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	15	
Date de la convocation 07/09/2017 Date d'affichage 15/09/2017			

OBJET : SOUSCRIPTION EMPRUNT COURT TERME POUR TRAVAUX ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réhabilitation de l'école ont commencé depuis le 10 juillet 2017.

Monsieur le Maire expose que le montant des travaux est approximativement de 500 000 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune ne bénéficiera du FCTVA que l'année suivant paiement des factures. Certaines factures seront payées en 2018. Par conséquent la commune ne bénéficiera du FCTVA qu'en 2019.

Monsieur le Maire expose qu'il est donc nécessaire de souscrire un emprunt de 100 000 € à court terme afin de compenser le décalage entre le paiement de la TVA et l'encaissement du FCTVA.

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité cinq banques afin d'obtenir un emprunt à court terme de 100 000 €.

Après avoir entendu les propositions des banques qui ont répondu à Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération à la majorité des membres présents et représentés (14 voix pour et 1 abstention),

- DECIDE de retenir la proposition du Crédit Mutuel pour un emprunt de 100 000€ sur 2 ans avec un taux fixe de 0.59% avec des frais de dossier s'élevant à 100€. Le remboursement des intérêts s'effectuera à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat d'emprunt.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT